

Contrat d'apprentissage – engagement

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Légendes: PF = personne en formation
 RF = responsable de la formation
 OFP = office de la formation professionnelle
 SFP = service de la formation professionnelle

X	Quoi?	Qui?	Quand?	Remarques
	Etablissement du contrat (en trois exemplaires)	RF		
	Envoi du contrat d'apprentissage à signer par la personne en formation (ou signature dans l'entreprise)	RF		
	Renvoi du contrat signé à l'entreprise formatrice	PF		
	Envoi de tous les exemplaires du contrat pour approbation par l'Office ou le Service de la formation professionnelle	RF		
	Approbation du contrat par l'OFP ou le SFP (il en garde un exemplaire)	OFP SFP		
	Inscription de la personne en formation à l'école professionnelle, le cas échéant aussi aux cours de préparation à la maturité professionnelle (selon les dispositions cantonales)	RF		
	Vérification de la procédure d'inscription aux cours inter-entreprises	RF		
	Invitation aux parents/soirée d'information	RF		
	Lettre d'invitation pour le début de la formation	RF		

À observer! Si l'entreprise fait partie d'un réseau, elle doit aussi conclure une convention complémentaire au contrat d'apprentissage. Cette convention doit aussi être remise à l'office ou au service cantonal de la formation professionnelle (avec le contrat d'apprentissage).